

3. Quel montant total les officiers de la Royale gendarmerie à cheval du Canada ont-ils reçu pour distance parcourue pour signifier des assignations et assister à des audiences de tribunaux au cours de procès.

4. Du 1er avril 1933 au 1er février 1934, quel officier, ou quelles familles d'officier ont reçu des soins médicaux, s'ils ont été admis à un hôpital, quel hôpital, quelle somme a été versée à cet hôpital, quels sont les noms des médecins qui ont soigné, et quel montant a été déboursé dans chaque cas.

5. Quelle somme on a reçue du gouvernement provincial pour travaux de police dans la province.

183b. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1934—Document montrant:—

1. Quel est le nombre total des hommes qui composent la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

2. Combien de ces hommes sont nés au Canada.

184. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Dans quels ministères il y a un secrétaire de l'Exécutif.

2. Quel est le nom de chaque secrétaire de l'Exécutif, la date de sa nomination et son salaire.

185. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si la compagnie du Pacifique-Canadien reçoit des subsides du gouvernement du Canada relativement à ses services de navigation dans l'océan Pacifique.

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature et quel est le montant annuel de ces subsides pour chaque service.

3. Combien cette compagnie reçoit du gouvernement du Canada pour le transport de la poste canadienne pour chacune de ses lignes de navigation dans l'océan Pacifique.

4. Si cette compagnie donne la préférence aux citoyens du Canada dans l'engagement des officiers, des ingénieurs, des chauffeurs, des commis aux vivres, des marins et autres employés pour ses services de navigation dans l'océan Pacifique.

5. Sinon, quelle sera l'attitude du gouvernement quant au paiement desdits subsides.

185a. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quelles sommes on a versée pour le transport des correspondances, soit en subventions, en octrois, en vertu de contrats ou autrement, (a) au Chemin de fer Canadien-Pacifique, (b) au chemin de fer Canadien-National, (c) à la flotte du Canadien-Pacifique, (d) à la flotte du Canadien-National, durant la dernière année civile.

185b. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le ministère de l'Industrie et du Commerce a signé un contrat avec le Chemin de fer Canadien-Pacifique pour un service entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver pour l'année courante se terminant le 31 mars 1934.

2. Si ce contrat contient un article obligeant la Compagnie à transporter gratuitement les matières postales, tel que spécifié dans les Débats du 2 mars 1934, à la page 1241, et si oui, comment se lit cet article.

3. Si pour l'année financière courante échéant le 31 mars 1934, le ministère des Postes a signé un contrat avec la Compagnie du Canadien-Pacifique pour le transport des matières postales sur la même route à 15 cents par mille, et si oui, quelle somme on a versée mensuellement à la compagnie pour ce service jusqu'à la présente date de l'année financière courante.

185c. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1934—Document montrant:—

Durant l'année financière échue le 31 mars 1934, quelle somme d'argent le gouvernement du Canada a versée (a) au chemin de fer Canadien-National;